

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DU CROTOY

DEPARTEMENT
DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2010

OBJET:

L'an deux mil dix, le vingt huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Crotoy légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean-Louis WADOUX, Maire.

Avis du Conseil Municipal sur
le projet d'implantation d'un
parc éolien off-shore

Etaients présents : Monsieur WADOUX Jean-Louis, Monsieur BORDJI Tahar, Monsieur LECHAUGUETTE Christian, Monsieur DELATTRE Marc, Monsieur DONY Patrick, Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur DESMARET Christophe, Monsieur DUPONT Gilles, Monsieur HORNOY Arnaud, Madame VIGNOLLE Nicole, Monsieur VIGNOLLE Jean-Louis, Madame DEVISMES Karine, Monsieur POMMIER Jean, Monsieur DERAMECOURT Gaëtan, Monsieur PECHNYK Jean-Luc.

Absents ayant donné procuration :

Madame LEDDA Jeanine ayant donné procuration à Monsieur LECHAUGUETTE Christian, Monsieur HORVILLE Gérard ayant donné procuration à Monsieur VIGNOLLE Jean-Louis, Monsieur GALLET Gilbert ayant donné procuration à Monsieur POMMIER Jean, Madame DOVERGNE Cathy ayant donné procuration à Monsieur DERAMECOURT Gaëtan.

Par délibération en date du 20 juillet 2010, le Conseil Municipal de Fort-Mahon, à l'unanimité se prononce contre le projet d'implantation d'un parc éolien off-shore des « Deux Côtes ».

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer sur ce sujet.

Date de convocation à
domicile :
22 septembre 2010

Il précise que : « ce projet n'existe que pour répondre à l'engagement de l'Etat français avec la loi dite « Grenelle 2 » de l'environnement de produire 6 000 mégawatts d'électricité d'origine off-shore d'ici 2020 et que ce résultat nécessiterait l'installation de 1 200 éoliennes.

Il estime que cet investissement n'est pas rentable compte tenu du coût des travaux, de la durée de vie des éoliennes et de leur faible rendement comparé à d'autres sources de production.

Délibération n° :
DEL/2010/110

Il pense que la pollution visuelle qu'il engendrerait aura un aspect négatif pour le tourisme et que la pêche maritime serait par ailleurs affectée avec toute une zone qui deviendrait interdite. En ce qui concerne la migration des oiseaux, il estime que les études d'impact sont, en l'état actuel, nettement insuffisantes pour être significatives.

Monsieur le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se positionne à l'unanimité **contre** le projet d'implantation d'un parc éolien off-shore des 2 côtes.

Votes contre : Monsieur WADOUX Jean-Louis, Monsieur BORDJI Tahar, Monsieur LECHAUGUETTE Christian, Monsieur DELATTRE Marc, Monsieur DONY Patrick, Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur DESMARET Christophe, Monsieur DUPONT Gilles, Monsieur HORNOY Arnaud, Madame VIGNOLLE Nicole, Monsieur VIGNOLLE Jean-Louis, Madame DEVISMES Karine, Monsieur POMMIER Jean, Monsieur DERAMECOURT Gaëtan, Monsieur PECHNYK Jean-Luc, Madame LEDDA Jeanine, Monsieur HORVILLE Gérard, Monsieur GALLET Gilbert, Madame DOVERGNE Cathy.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Louis WADOUX

